

PJ associées :

- deux présentations du CROSS
- préparation d'exercice
- annexe III-19A du CDS

**Diffusion interne au
collège (en titre et IRs)**

Exercice d'évacuation de plongée : Simulation d'un ADD lors d'une plongée successive.

Présents : CROSSA, Affaires Maritimes, DDCS, CTS, SNSM, Pompiers, CIBPL, des Clubs asso, SCA et structure PRO.

Lieu : Ria d'Etel

Club support : CSBE

Débriefing : Salle des fêtes d'Etel, 15h30 durant 01h30.

Rappels :

La VHF ASN est obligatoire depuis le 01 Janvier 2017.

Le registre de vérification spécial du bateau doit être signé par le responsable de base.

Les infos mentionnées dans le passé sur la D240 et leurs interprétations n'ont pas changé.

La présence d'un téléphone à bord est importante en complément de la VHF.

Les moyens pour entrer en contact avec les secours : **VHF 16** et **GSM 196**.

Les points importants que j'ai retenu du débriefing :

Sur un appel PAN, l'objectif du CROSSA est d'évacuer en moins de 2h (maxi) sur le centre de soin, en 1 heure pour le délai optimal, en sachant que la préparation d'entrée en caisson prend presque 1 heure.

La communication avant plongée avec le sémaphore du secteur, en indiquant le lieu précis du site (points GPS et nom sur la carte), le nombre de plongeurs à bord, l'activité de plongée (exercice-exploration) permet un pré-positionnement des supports plongées.

Quand "dragon" est déclenché il rentre les coordonnées GPS pour avoir la route ad'hoc (c'est logique...)

Le délai d'appel et la qualité du bilan sont des points à travailler dans nos formations RIFA Plongée.

REx d'un médecin hyperbare : "on traite la victime, mais on oublie souvent de s'occuper des autres membres de la palanquée "accidentée" qui sont, peut-être ou pas asymptomatiques".

Il existe des possibilités de raccordement d'un double "robinet-débit-litre" sur la prise "3 crans" de la bouteille d'oxygène, il est évident que l'autonomie est impactée dans cette situation.

L'obligation de résultat du matériel de secours est souligné, à juste titre.

Le moyen de rappel des plongeurs en immersion ; taper sur la coque (bateau alu) est inefficace, à minima frapper sur l'échelle métallique. Les pétards de rappels sont le mieux. Entre ce que le code du sport autorise et l'efficacité, nous avons un message à faire passer sur les formations.

PJ associées :

- deux présentations du CROSS
- préparation d'exercice
- annexe III-19A du CDS

Diffusion interne au collège (en titre et IRs)

La fiche d'évacuation à la fin du code du sport, sert à l'évacuation mais aussi au signalement d'accident grave. (en PJ sa version word).

M. DDCS (56 M. Christian FRETTE) indique :

Evacuation (**immédiate ou à postériori**) = Accident grave = déclaration à remplir.

Il y a donc un document à fournir et un document à remplir. (fiche d'évacuation + la déclaration).

Dans le doute il vaut mieux signaler que de ne rien faire.

Une des premières questions qui sera posée lors du contrôle DDCS est :

"Comment avez-vous organisé votre plongée ?" on est dans la "péda orga" de notre MF1 et initiateur.

Les consignes que le DP doit fournir aux pratiquants et les informations qui doivent être connues de tous via le plan de secours sont à développer de manières plus importantes. Le revers de la médaille est que si c'est mal fait, l'obligation de moyen qui est de la responsabilité du DP n'est pas respectée.

Les compétences pratiques du MF1 et de l'initiateur nous permettent de la travailler.

La fiche de sécurité (proposé par le CIBPL) et son usage sont importants, la partie supérieure de cette dernière permet de noter les éléments de planification nécessaires à l'organisation de plongée.

Il ne s'agit pas d'obliger le DP à un remplissage de papier en préalable, mais ce sera une aide importante au cours de l'action d'évacuation ; en étant associé au plan de secours qui est un document écrit.

J'y vois la veille technique et pédagogique que nous devons apporter. Les stages et examens MF1 arrivant un questionnement peut-être réalisé lors des stages de situation et les épreuves de "péda orga", espérant que nous n'ayons pas de mauvaise surprise.

Pour conclure sur les points fort de cet exercice, il est important de garder à l'esprit que la réglementation n'est pas là pour nous embêter, mais pour nous aider à pratiquer au mieux dans un environnement spécifique.

Lien DDCS Morbihan :

<http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Jeunesse-et-sport/Reglementation-sportive/Plongee-sous-marine/Documentation-relative-a-la-plongee-sous-marine>

<http://www.sports.gouv.fr/prevention/protection-securite/reglementation-des-aps/>

Cédric PEPIN
Délégué du collège des instructeurs BPL